



CM 2023-3

République Française
Département de Vaucluse

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC

Le 27 septembre 2023 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, LINHARES Tiffanie et CASADO ESCOBAR Sylvia.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia), SEVIN Rolland.

Secrétaire de séance : CASADO ESCOBAR Sylvia.

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 a été lu et approuvé.

Ordre du jour :

1) Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de Vaucluse

L'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 rend obligatoire la mise en place d'un référent déontologues pour les élus. Le Centre de Gestion de Vaucluse propose de mettre en place un collège de déontologie composé d'un magistrat et d'une fonctionnaire d'État à la retraite, reconnus pour leurs expériences et leurs compétences. Monsieur le Maire propose d'adhérer à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le CDG 84 et de désigner le collège de déontologie comme référent déontologue des élus.

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

2) Création d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent technique à temps non complet, soit 3/35^{ème}, à compter du 01/10/2023, pour effectuer l'entretien intérieur de la mairie de La Roque Alric.

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

3) Dépenses à imputer au compte 623 - Publicité, publications, relations publiques

L'ensemble de la Commission Municipale Fêtes et Cérémonie propose d'octroyer un colis de Noël :

- Aux personnes qui résident de façon permanente sur la commune et qui ont plus de 65 ans au 1^{er} janvier 2023 et qui sont inscrites sur les listes électorales de la commune de La Roque Alric,
- Aux personnes bénéficiant à l'année du soutien financier de la commune,
- Aux employés communaux,
- Aux enfants qui résident sur la commune et qui ont moins de 16 ans au 31 décembre 2023.

Le budget maximum fixé par personne serait de 25 €.
Ces dépenses seraient imputées au compte 623.

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

4) Taxe d'habitation : majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur le Maire propose de majorer la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

5) Création d'un service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Monsieur le Maire demande au Conseil, conformément à la réglementation en vigueur, de créer le Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie, de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

6) Questions diverses

Les démarches pour trouver des parcelles afin d'y implanter le Point d'Apport Volontaire (PAV) de la nouvelle forme de collecte des déchets sont toujours en cours. Cette nouvelle forme de collecte devrait être effective à partir du mois de juin 2024.

La CoVe propose des composteurs individuels à bas prix afin de s'équiper pour 2024. La commune devra installer un composteur collectif ; il faudra alors réfléchir à un emplacement.

Les travaux du chemin Saint Michel avancent bien : le Syndicat Intercommunal Eaux Région Rhône Ventoux a terminé le travail de recensement et les modifications des réseaux sont en bonne voie. Les travaux de voirie devraient débuter dès le lundi 6 novembre.

La séance est levée à 20h22.

La secrétaire de séance,

Sylvia CASADO ESCOBAR



Le Maire,

José LINHARES



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023**

DEB 2023-15 : Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de Vaucluse

DEB 2023-16 : Création d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs

DEB 2023-17 : Dépenses à imputer au compte 623 - Publicité, publications, relations publiques

DEB 2023-18 : Taxe d'habitation : majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

DEB 2023-19 : Création d'un service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Le Maire,



José LINHARES